

Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 1^{er} octobre 2021

Présents : Denise MARTIN, Michel PETIT, Gilles RAFFIN, Daniel LASCOMBE, Marie-Line AUDER, Véronique BLANCHARD, Julien VEYSSEYRE, Raymonde ZINTILINI.

Absents excusés : Yves PÊTRE (pouvoir à Michel PETIT), Claude PISSETTY

1. **Entretien du chemin de Montrailant**

Le chemin de Montrailant nécessite d'être refait, l'enrobé part et des ornières se creusent.

Un rendez-vous est proposé pour rencontrer M. VILARD Hervé, le mardi 5 octobre à 16h30.

Daniel Lascombe, Gilles Raffin et Julien Veysseyre s'organiseront pour être présents.

Le Conseil Municipal confirme la démarche.

La part Voirie d'un montant de 5 475.00 € faisant partie de la dotation départementale, TADE (Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrement), de 51 028 € est accordée si les travaux sont réalisés avant la fin novembre.

2. **Modification d'une ligne électrique**

Une modification de ligne électrique sur la parcelle de Monsieur PETITE et Madame VALLEE a été demandée. La proposition de la raccorder en diagonale est émise. Monsieur Gilles RAFFIN ne voit pas d'inconvénient à cette modification, la ligne surplombant déjà sa parcelle.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et demandera une participation aux propriétaires concernés suivant le montant du devis d'Enedis.

3. **Sécurisation de la RD29**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise COLAS pour les travaux de sécurisation du village.

4. **Divers**

Pour information : un courrier a été adressé par la Maison Technique du Département à Monsieur CURTET Gérard lui demandant de tailler ses noyers, dans la traversée du village et sur la route de Gagout.

La mairie a demandé à la préfecture une licence IV suite au projet des Cocottes. Un devis pour les modifications électriques dans le local et un dossier de subvention ont été demandés.

Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique démarrera le 22 novembre jusqu'au 22 décembre 2021. Une information est à prévoir.

Grange : la modification du permis de construire est en cours. La parcelle devant la grange dans la cour pourra être rachetée par la mairie (droit de préemption) lors de sa mise en vente.

Repas des anciens : compte tenu de l'incertitude de l'évolution du contexte sanitaire, nous proposerons des paniers et peut être un goûter à voir avec les Cocottes.